



LES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2009

Un peu plus de 1,9 millions d'agents sont employés fin 2009 dans le champ des collectivités assujetties à l'obligation d'un « rapport au Comité Technique Paritaire sur l'état de la collectivité ». Parmi eux, 1,6 millions sont affectés sur des emplois permanents. Les agents non titulaires occupent 14 % de ces emplois, et sont relativement plus nombreux parmi les cadres.

Près de la moitié des emplois permanents relève de la filière technique, qui a bénéficié des transferts de personnels de l'État sur les années récentes. C'est dans les filières Animation et Culture que les agents non titulaires sont les plus nombreux en proportion.

1 agent sur 13 présents fin 2009 a été recruté au cours de l'année : le taux d'entrée est d'environ 5 % pour les titulaires et 22 % pour les non titulaires. Les taux d'entrée et de départ semblent sensiblement équivalents en 2009.

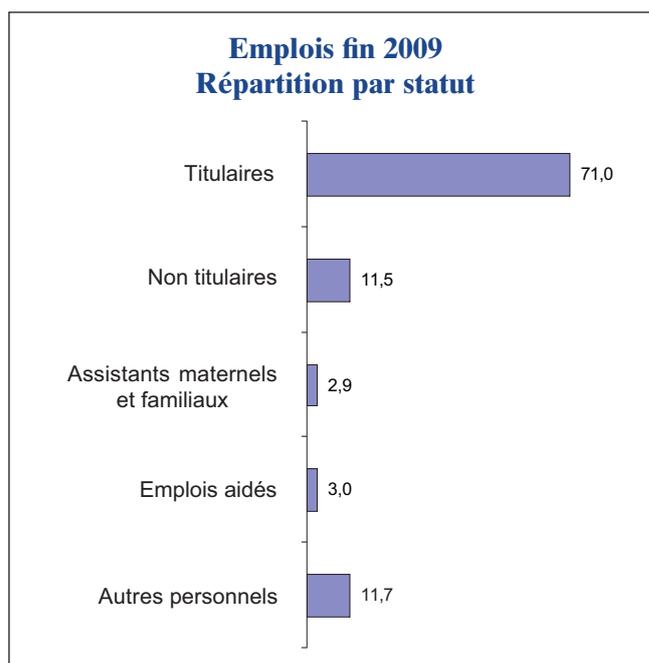
Tels sont les premiers résultats de l'enquête menée sur un échantillon de collectivités assujetties aux bilans sociaux fin 2009. Les résultats définitifs établis sur l'ensemble des collectivités seront disponibles à l'été 2011.

Fin 2009, les collectivités locales emploient environ 1,94 millions de personnes selon l'enquête « avancée » réalisée sur un échantillon de collectivités ayant répondu au questionnaire des bilans sociaux 2009 (cf. encadré source en fin de document).

Ces effectifs portent sur 1 378 000 agents titulaires et stagiaires, 223 000 non titulaires sur emploi permanent, 57 000 assistants maternels et familiaux, 57 000 emplois aidés, ainsi que 227 000 autres agents non titulaires sur emploi non permanent.

Ces 227 000 agents non titulaires comprennent pour la moitié des agents recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, et 30 000 personnes ayant reçu des rémunérations accessoires.

L'analyse portera dans la suite de ce texte sur les seuls agents titulaires et stagiaires, et les agents non titulaires sur emploi permanent, soit 1,6 millions de personnes sur emploi permanent qui représentent un peu plus de 82 % de l'ensemble.



Source : enquête « avancée » bilans sociaux 2009

LA PART DES NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS EST RELATIVEMENT STABLE

Les effectifs sur emploi permanent ont progressé nettement en 10 ans, puisqu'ils étaient environ 1,2 millions fin 1999, et 1,3 millions fin 2003. Les transferts de personnel en provenance de l'État sur la période 2006/2009, qui ont concerné des agents titulaires (env. 130 000) et quelques milliers de non titulaires expliquent environ le tiers de cette augmentation globale des emplois permanents sur la décennie.

Sur les années 2008/2009, la croissance nette serait de 124 000 emplois permanents, dont plus de la moitié peut être

attribuée aux transferts de personnels prévus par la loi LRL. La part des agents non titulaires est d'environ 14 % fin 2009 contre 15,6 % fin 1999 : cette baisse de la proportion des effectifs non titulaires est due en partie à la croissance des effectifs titulaires liée aux transferts de personnels des années 2006 à 2009. On peut estimer que la part des non titulaires serait d'un peu moins de 15 %, hors transferts de personnel fin 2009.

La part des agents non titulaires sur emploi permanent est donc relativement stable depuis le début des années 2000.

Les emplois permanents de fin 1999 à fin 2009

(en milliers)

Au 31 décembre		1999	2001	2003	2005	2007	2009
RÉGIONS	effectif	9,9	10,2	12,5	14,2	44,4	73,6
	part des non titulaires	23,4 %	23,0 %	23,1 %	18,9 %	17,8 %	11,9 %
DÉPARTEMENTS yc SDIS	effectif	145,6	165,0	184,2	195,2	238,6	282,3
	part des non titulaires	9,3 %	7,8 %	8,1 %	8,2 %	9,3 %	8,2 %
COMMUNES	effectif	890,5	901,5	932,1	959,1	979,6	1 012,3
	part des non titulaires	16,0 %	17,0 %	15,7 %	14,3 %	13,7 %	14,5 %
EPCI à fiscalité propre	effectif	48,3	58,6	90,0	115,2	135,2	152,4
	part des non titulaires	14,1 %	16,4 %	15,8 %	15,3 %	16,2 %	15,3 %
AUTRES	effectif	101,4	77,7	81,6	82,9	78,9	79,8
	part des non titulaires	21,1 %	23,9 %	23,1 %	21,7 %	18,4 %	26,5 %
TOTAL	effectif	1 195,6	1 213,0	1 300,3	1 366,6	1 476,6	1 600,3
	part des non titulaires	15,6 %	16,2 %	15,1 %	14,0 %	13,6 %	13,9 %

Source : Exploitation des bilans sociaux 1999 à 2007 et enquête « avancée » 2009

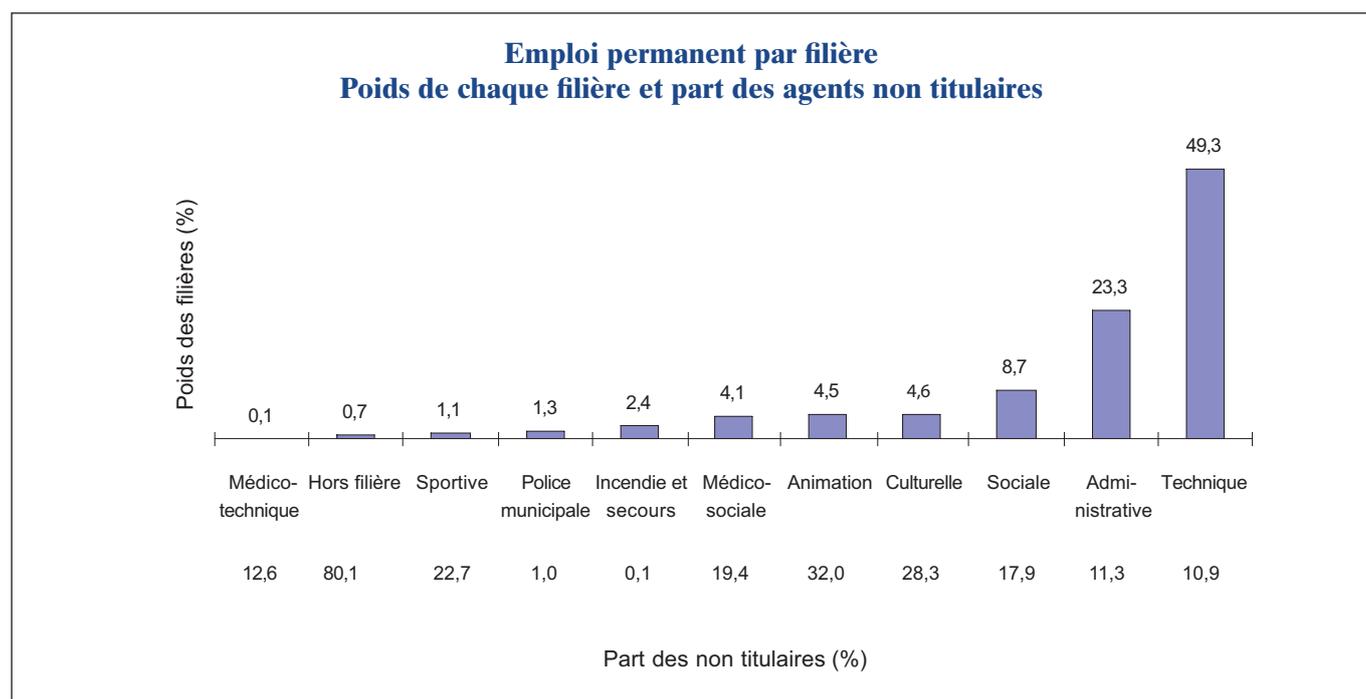
LES NON TITULAIRES PRÉSENTS DANS LES FILIÈRES CULTURE ET ANIMATION

Les filières technique, administrative, sociale et médico sociale concentrent 85 % des emplois. Du fait de la prise en compte des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS) issus des transferts de compétence entre l'État et les régions et départements, la part de la filière technique s'est accrue : elle était de 44 % fin 2003, elle est à 49 % fin 2009.

15 % de ces emplois correspondent à des postes à temps non complet, c'est-à-dire des emplois créés pour des durées de travail inférieures à la durée hebdomadaire de référence ; 38 % des agents non titulaires occupent un emploi à temps

non complet, contre 12 % des agents titulaires : ce sont des pourcentages comparables à fin 2007. Parmi les agents qui occupent des postes à temps complet, près de 80 % des titulaires sont à temps plein contre moins de 58 % pour les non titulaires.

Les agents non titulaires sont relativement plus employés dans les filières animation et culturelle, où ils constituent plus du quart des emplois permanents. Ils sont relativement moins nombreux dans les deux filières prépondérantes : technique et administrative.



Source : enquête « avancée » bilans sociaux 2009

RAPPORTS AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE DES ANNÉES IMPAIRES

Champ : Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête annuelle de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales.

Les agents de la fonction publique territoriale sont employés par les organismes régionaux, départementaux ou communaux, les groupements de collectivités territoriales, des organismes locaux à caractère particulier. Le champ des bilans sociaux, ainsi défini, exclut cependant les organismes privés locaux, les associations syndicales autorisées, les établissements publics à caractère industriel et commercial, la Mairie de Paris et la préfecture de police, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les sapeurs-pompiers de Marseille. Il englobe toutes les catégories d'emplois, permanents et non permanents.

Définition des agents non titulaires : Le recensement permet de distinguer les emplois permanents et les emplois non permanents, et d'approcher la situation des agents non titulaires selon les cas de recrutement prévus par la loi, alors que le recensement annuel effectué par l'Insee dans les collectivités territoriales (COLTER) ne fait pas de distinction dans l'ensemble des agents non titulaires, selon la nature du contrat.

Sur la dernière décennie les évolutions issues des deux sources affichent une progression sensible de l'effectif total.

La part des non titulaires dans les emplois principaux de la fonction publique territoriale (à partir de COLTER) passe de 20,9 % fin 1998 à 20,5 % fin 2008 (*Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique « faits et chiffres 2009-2010 »*). Sur les seuls emplois permanents, la part des agents non titulaires (à partir de la source Bilans sociaux) passe de 15,6 % fin 1999 à 13,9 % fin 2009.

Voir Bilans sociaux 2007 : 6^e synthèse nationale des rapports au Comité technique paritaire sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007. www.observatoire.cnfpt.fr

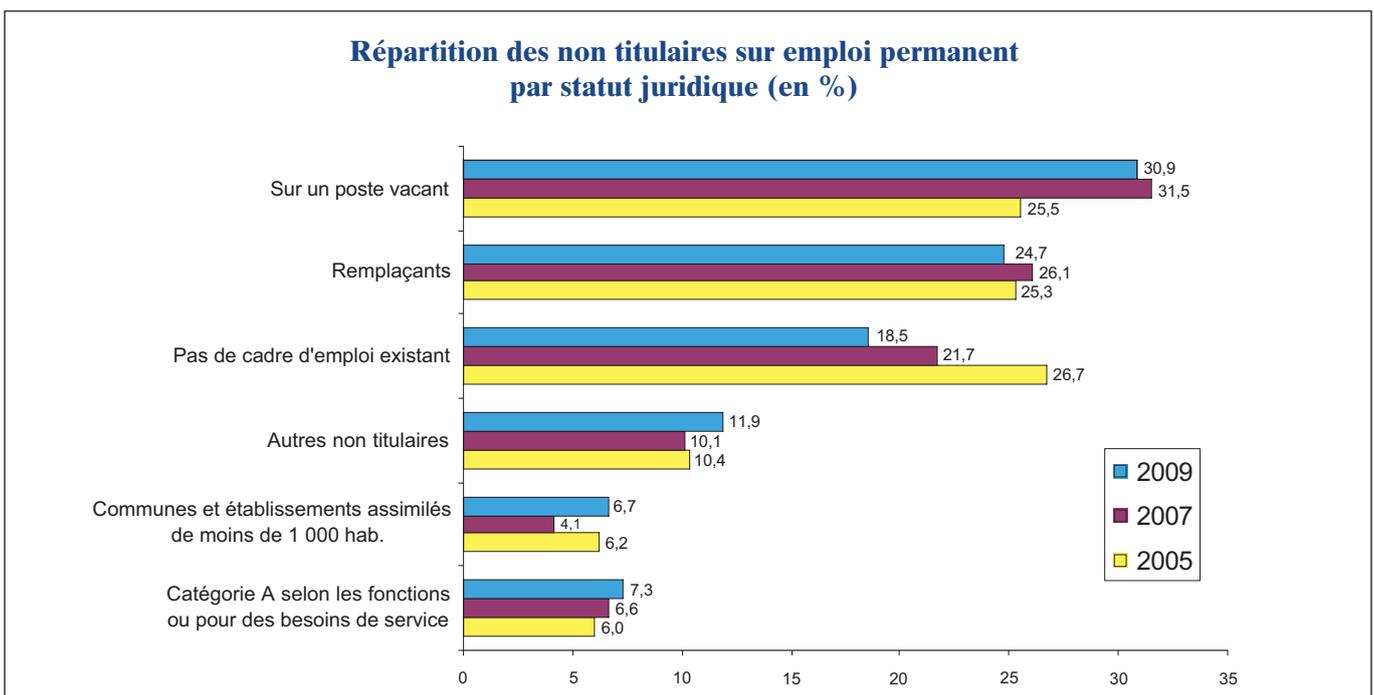
LE RECOURS À DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Le recours à un agent non titulaire pour occuper un emploi permanent dans les collectivités locales ne peut s'effectuer que dans des cas précis. En référence aux cas de recrutement prévus par la loi statutaire :

- 25 % des agents non titulaires sont affectés pour remplacer un titulaire momentanément absent. Cette proportion est relativement stable.
- 31 % des agents non titulaires sont présents au titre d'emplois pour lesquels il n'a été temporairement pas possible de trouver un candidat titulaire (appelés « emplois vacants » dans le tableau ci-après)
- 19 % sont sur des postes pour lesquels il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions

correspondantes. Il semble que cette dernière catégorie soit de moins en moins fréquente, compte tenu de la couverture élargie des activités dans la fonction publique territoriale par les cadres d'emploi.

- environ 7 % sont sur un emploi de niveau A au titre de « la nature des fonctions ou des besoins du service », et autant sur les emplois à temps non complet des petites communes.
- Enfin les autres non titulaires affectés sur des emplois permanents rassemblent des effectifs aux statuts très divers : bénéficiaires de la réglementation relative aux travailleurs handicapés (art. 38), PACTE (art. 38bis), emplois fonctionnels de direction dans les très grandes collectivités (art. 47), agents non titulaires transférés (art. 136)...



LES NON TITULAIRES, RELATIVEMENT PLUS NOMBREUX SUR DES EMPLOIS DE CADRES

Les résultats provisoires de fin 2009 confirment ceux des bilans sociaux des années 2005 et 2007 : les agents non titulaires sont relativement nombreux sur les emplois permanents de cadres A, près d'un quart des postes. C'est notamment dans les conseils régionaux (30 %) ou les EPCI à fiscalité propre (26 %) que leur part est la plus importante,

comme en 2007. La proportion de non titulaires parmi les cadres A semble avoir un peu augmenté dans les départements et les communes depuis fin 2007.

Les agents non titulaires sont respectivement 17 % et 11 % sur les emplois permanents de catégorie B et C, une proportion tout à fait comparable à fin 2005 et 2007.

Structure par catégorie et statut des agents affectés sur des emplois permanents

(effectifs en milliers)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	% non titulaires	Effectif	% non titulaires	Effectif	% non titulaires
TOTAL au 31.12.2005	110,8	20,7	190,3	16,1	1 030,5	10,8
TOTAL au 31.12.2007	123,0	20,7	211,7	16,9	1 116,9	10,7
TOTAL au 31.12.2009 (provisoire)	131,8	23,6	229,4	17,2	1 218,1	10,9
Dont						
RÉGIONS	7,6	29,9	3,6	10,3	62,3	9,6
DÉPARTEMENTS yc SDIS	34,9	17,7	72,1	9,3	172,6	5,0
COMMUNES	62,0	22,1	115,6	19,6	821,3	11,8
EPCI à fiscalité propre	18,1	25,9	27,1	25,3	105,0	9,3

Source : Exploitation des bilans sociaux 2005 et 2007 et enquête « avancée » 2009

En 2007, la moitié des recrutements des catégories A et B passaient par le recrutement d'un agent non titulaire. C'est encore vrai en 2009.

Globalement, hors transferts de compétences, le mode prédominant d'entrée dans l'emploi public territorial se fait par le recrutement d'un agent non titulaire : 45 %. Les 55 % restants portent sur les agents titulaires, 24 % par un recrutement direct (sans concours), et 31 % par le biais des concours, mutations, promotions, détachements et réintégration. C'est sensiblement la même structure qu'en 2007.

Les taux d'entrée globaux en 2009 semblent retrouver un niveau comparable à celui de 2005, autour de 8 %, ceux de

2007 ayant atteint 11 %, taux accentué par les transferts de compétences.

Les taux de sortie sont du même ordre de grandeur que les taux d'entrée, autour de 5 % pour les agents titulaires et autour de 22 % pour les agents non titulaires. Comme en 2005 et 2007, près d'un agent non titulaire sur 4 entre et sort de l'emploi territorial dans l'année.

L'année 2009 serait donc marquée par une stabilisation des effectifs sur emploi permanent dans les collectivités locales. L'exploitation exhaustive des bilans sociaux fin 2009 permettra d'affiner ce résultat.

SOURCE

Ces résultats sont issus d'une exploitation portant sur un échantillon de 3 000 collectivités, dans le cadre du recueil des données statistiques des « rapports au CTP sur l'état au 31.12.2009 des collectivités territoriales ». Le recueil exhaustif de données auprès des collectivités locales est opéré toutes les années impaires depuis 1997.

Sur l'exercice 2009, cette enquête rapide a été mise en œuvre parallèlement au dispositif traditionnel, afin de disposer dès la fin de l'année 2010 d'indicateurs statistiques nationaux provisoires. Le taux de réponse de l'échantillon est d'environ 54 % des collectivités, mais 71 % des effectifs.

L'exploitation exhaustive des bilans sociaux, sera réalisée, comme pour les exercices précédents, par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Les résultats définitifs et détaillés devraient être publiés à l'été 2011.